



COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 décembre 2019

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 29 octobre

Présentation de Mr Sidoine Racine

Mr Sidoine Racine recruté pour le poste d'Agent de Maîtrise s'est présenté au Conseil Municipal.

Rapport d'activités 2018 du SMICTOM

Le Conseil Municipal adopte le rapport d'activités 2018 du SMICTOM.

Convention collecte de papier

Le Conseil Municipal approuve la borne de collecte de papier sur la rue de la Voisinière.

Transfert Assainissement eau pluviale/eau potable

Le Conseil Municipal approuve le transfert d'assainissement eaux pluviales/eau potable ainsi que les statuts de Vitré Communauté.

Piré Chancé – Retrait du SIEFT

Le Conseil Municipal adopte le retrait du SIEFT des communes de Piré Chancé.

Devis SDE 35

Le Conseil Municipal propose le service de maintenance assuré par le SDE 35.

Devis CDG 35 et RGPD

Le Conseil Municipal accepte le devis du CDG 35 et RGPD (adhésion pour la protection des données informatiques).

Le montant du devis s'élève à 938€.

Devis Bulletin municipal

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Reuzé pour l'impression du bulletin municipal.

Le montant du devis s'élève à 1638€ pour 450 exemplaires soit 3,64€ le bulletin.

Recensement de la population

Le Conseil Municipal nomme Mme Raison Dominique et Mme Bourny Sylvie recenseurs de la commune de Saint Germain du Pinel pour la période du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Contrat Boisbouvier

Le Conseil Municipal accepte le contrat de l'entreprise Bois Bouvier pour l'entretien et maintenance des bâtiments publics.

Le montant du contrat s'élève à 4200€HT.

Ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès d'ARKEA une ligne de trésorerie pour un montant de 80000€ au taux de 0,80% l'an et ce pour une durée d'un an.

Mise à disposition salle communale

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de la salle multiactivité pour les personnes qui se présentent aux prochaines élections.

Devis portail terrasse bar

Le Conseil Municipal adopte la prise en charge les travaux par les agents communaux.